



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département de Seine-et-Marne

Presles-en-Brie, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

## QUESTIONNAIRE COMPTEUR LINKY

**Ce questionnaire s'adresse aux personnes ayant déjà ce compteur.**

1/ Quel est votre type de logement :

- Appartement       Maison individuelle

2/ Vous êtes :

- Locataire       Propriétaire

3/ Avez-vous été informés par ENEDIS du changement à venir de votre compteur et du nom et coordonnées de l'entreprise prévue pour l'installation ?

- OUI       NON

4/ L'entreprise qui a procédé à l'installation vous a-t-elle contactés pour prendre rendez-vous ?

- OUI       NON

Commentaires : .....

5/ Quel est le nom de cette entreprise :

.....

6/ Etiez-vous présents lors de l'installation ?

- OUI       NON

Pourquoi : .....

7/ Si oui, avez-vous pris des dispositions particulières pour vos équipements électriques ?

- OUI       NON

Lesquelles ? : .....

8/ Etes-vous satisfaits de la prestation fournie ?

- OUI       NON

Pourquoi : .....

.....  
9/ Suite à la pose de ce nouveau compteur, avez-vous rencontré des problèmes avec vos installations électriques ?

OUI                       NON

Décrivez : .....  
.....  
.....

10/ Quels sont à votre avis les avantages et les inconvénients de ce nouveau compteur ?

AVANTAGES : .....  
.....  
.....

INCONVENIENTS: .....  
.....  
.....

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer vos coordonnées :

NOM :

Adresse :

Mail :

Merci de retourner votre questionnaire **au plus le 31 décembre 2018** :

- Par mail à [mairie@preslesenbrie.eu](mailto:mairie@preslesenbrie.eu) en précisant dans l'objet ENQUETE LINKY
- Par courrier, mairie de Presles en Brie « Enquête Linky », 6 rue Abel Leblanc
- Ou bien entendu, le déposer en mairie.